

# Pour 305 € de plus... Quand les députés luttent contre l'inflation...

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 30 janvier 2024

Mercredi 24 janvier, nos éminents députés se sont « auto-octroyés » une revalorisation de leur Avance de Frais de Mandat (AFM) de 5,4% soit 305 euros mensuels supplémentaires. L'AFM leur permet de régler le loyer de leurs permanences parlementaires, de financer leurs déplacements et, bien sûr, d'organiser des réceptions. Cette augmentation a pour but de "faire face à l'impact de l'inflation" ... et s'ajoute à leur indemnité de fonction qui a déjà été revue à la hausse en 2022 et en 2023 !

## Face à l'inflation, 2 poids, 2 mesures !

Pour lutter contre l'inflation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les fonctionnaires, eux, ont eu droit à une revalorisation de leur traitement d'environ 24,60 euros bruts avec l'ajout de 5 points d'indice pour faire face à l'augmentation des loyers, du prix des énergies, des denrées alimentaires, des cotisations mutuelles, .... Il sera donc impossible d'amortir ces augmentations avec une somme aussi dérisoire !

Les députés, eux, ont droit à une augmentation de 305 euros pour leurs « frais de représentation » ... Ne sont-ils pas sensés représenter la Nation tout entière ?

Pendant que nos députés défendent leur pouvoir d'achat, le gouvernement, lui, annonce une année blanche en matière de revalorisation salariale dans la fonction publique.

L'éternel argument de la sécurité de l'emploi n'est pas suffisant. Face au manque d'attractivité que traverse la fonction publique depuis un certain nombre d'années, il faut accepter la réalité : tout fonctionnaire, quelle que soit sa catégorie, devrait pouvoir se loger, payer ses factures, remplir son frigo, financer les études de ses enfants, pallier les aléas de la vie (maladie, handicap, décès du conjoint(e), ...) et soyons fous, partir en vacances en famille. A l'heure actuelle, c'est loin d'être le cas !

Tout en appelant les fonctionnaires à la solidarité pour faire des JOP une réussite, faire rayonner la France à l'international, le gouvernement n'entend pas « indemniser » tous les fonctionnaires à leur juste valeur, économie budgétaire oblige... seuls ceux particulièrement mobilisés pourront espérer avoir une prime de 1500 euros bruts. Et tous les autres ?

L'UFAP Unsa Justice vous invite donc à vous mobiliser pour défendre votre pouvoir d'achat, exiger de meilleures conditions de travail et une reconnaissance du travail fait au quotidien.

**Joignez-vous à la journée nationale de mobilisation pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail du 19 mars prochain organisée par l'intersyndicale de la Fonction publique.**

**Nous ne doutons pas que nos députés répondront tous présents pour manifester à nos côtés, ne serait-ce que pour manifester leur solidarité avec l'ensemble des fonctionnaires.**

Le Secrétaire Général,  
Emmanuel CHAMBAUD